



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 17 /2012

de la direction départementale des Territoires

ANNÉE : **2012**

DIFFUSE LE
12 juin 2012

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires

Arrêté N °2012163-0003 - Arrêté portant attribution d'une subvention à
l'Association vivre à Fontanilles pour le financement d'une action inscrite au
plan départemental d'actions de sécurité routière 2012

..... 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

CABINET

ARRETE N° 2012163-0003 DU 11 JUIN 2012

portant attribution d'une subvention
à l'Association vivre à Fontanilles
pour le financement d'une action inscrite
au plan départemental d'actions de sécurité routière 2012

Le préfet
Chevalier de l'ordre national du mérite,
Chevalier du mérite agricole.

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 96 et 100 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment ses articles 15 et 20 ;
- VU la délégation de crédits d'un montant de 45 000 euros pour le domaine fonctionnel associé à l'activité 0207-02-02, du budget du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
- VU l'arrêté n° 2012137-0020 du 16 mai 2012, portant attribution d'une subvention à l'Association vivre à Fontanilles pour le financement d'une action inscrite au plan départemental d'actions de sécurité routière 2012 ;
- SUR proposition du directeur des services du cabinet,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Une délégation de **1 300 €** est attribuée à l'Association vivre à Fontanilles pour le financement d'une action, inscrite au plan départemental d'actions de sécurité routière 2012 :

- Action de prévention aux risques de la moto et à la sensibilisation de la sécurité routière (1 300 €)

Adresse postale : PREFECTURE DE LA LOZERE - 2, Rue de la Rovère - 48005 MENDE CEDEX

Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23

Site internet : lozere.gouv.fr

La préfecture de la Lozère contribue au développement durable en utilisant du papier 100 % recyclé

ARTICLE 2 : Cette subvention, imputée sur le domaine fonctionnel associé à l'activité 0207-02-02, du budget du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement pour l'exercice 2012, sera versée sur le compte n° 13506 10000 79023703000 93 Crédit Agricole du Languedoc.

ARTICLE 3 : En cas de non réalisation de l'action ou de réalisation partielle ou d'utilisation des crédits non conforme à l'objet de la subvention, les sommes seront reversées au Trésor.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général, le directeur des services du cabinet et le trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : L'arrêté n° 2012137-0020 du 16 mai 2012 est abrogé.

Le préfet

Signé

Philippe VIGNES